

Procès-Verbal n°2014_PV_002
De l'élection du Bureau (Président, Vice-présidents et autres
membres) en date du 14 avril 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de Haute-Savoie

ARRONDISSEMENT
d'Annecy

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
CANTON DE RUMILLY

Nombre de membres dont le Conseil Communautaire
doit être composé45

Nombre de Conseillers en exercice45

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....44

NOTA – Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Communauté de Communes.

L'an deux mil quatorze, le 14 avril, à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly issus des Conseils Municipaux des 18 communes membres, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, Salle de l'Albanais au 3^{ème} étage, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150), sur la convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire a élu secrétaire de séance Mme Mylène TISSOT.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

1	BLOYE	Monsieur	HECTOR	Philippe
2	BOUSSY	Madame	ROUPIOZ	Sylvia
3	CREMPIGNY-BONNEGUETE	Monsieur	ROLLAND	Alain
4	ETERCY	Monsieur	COPPIER	Jacques
5		Monsieur	SALSON	Lionel
6	HAUTEVILLE-SUR-FIER	Monsieur	LOMBARD	Roland
7		Monsieur	CARLIOZ	Bernard
8	LORNAY	Madame	KENNEL	Laurence
9	MARCELLAZ-ALBANAIS	Monsieur	LACOMBE	Jean-Pierre
10		Madame	VEYRAT-CHARVILLON	Sylviane
11	MARIGNY-SAINT-MARCEL	Monsieur	BESSON	Henry
12		Monsieur	LAMBERT	Jean-François
13	MASSINGY	Monsieur	BERNARD	Jean-Luc
14		Monsieur	BLOCMAN	Jean-Michel
15	MOYE	Monsieur	HEISON	Christian
16		Madame	VIBERT	Martine
17	RUMILLY	Monsieur	BECHET	Pierre
18		Madame	DARBON	Danièle
19		Monsieur	DEPLANTE	Serge
20		Madame	BONET	Viviane
21		Monsieur	FAVRE	Raymond
22		Monsieur	VIOLETTE	Jean-Pierre
23		Monsieur	BERNARD-GRANGER	Serge
24		Madame	HECTOR	Sandrine
25		Madame	CHAUVETET	Béatrice
26		Monsieur	ROUPIOZ	Michel
27		-	-	-
28		Madame	BOUVIER	Martine
29		Madame	CHARLES	Frédérique
30		Monsieur	DEPLANTE	Daniel
31		Monsieur	MORISOT	Jacques
32		Madame	ALMEIDA	Isabelle
33	Monsieur	BRUNET	Michel	
34	Monsieur	FORLIN	Thierry	
35	SAINT-EUSEBE	Monsieur	PERISSOUD	Jean-François
36	SALES	Monsieur	BLANC	Pierre
37		Madame	TISSOT	Mylène
38	THUSY	Monsieur	MUGNIER	Joël
39		Monsieur	BARBET	André
40	VAL DE FIER	Monsieur	DERRIEN	Patrice
41	VALLIERES	Monsieur	RAVOIRE	François
42		Madame	POUPARD	Valérie
43	VAULX	Monsieur	GERELLI	Alain
44		Monsieur	HELFF	Philippe
45	VERSONNEX	Madame	GIVEL	Marie

Absents :

- ✓ Madame Isabelle CARQUILLAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre VIOLETTE
- ✓ Après l'élection des vice-présidents : Madame Sandrine HECTOR qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET
- ✓ Après l'élection des vice-présidents : Madame Frédérique CHARLES qui a donné pouvoir à Mme Martine BOUVIER

1. Election du (de la) Président(e)

Rapporteur : M. Pierre BECHET, Doyen de l'Assemblée.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales :

Le Président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'E.P.C.I..

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de [l'article L. 5211-10](#), sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'E.P.C.I. et représente celui-ci en justice.

Il rend compte au Conseil Communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

⇒ **Il est demandé au Conseil Communautaire d'élire son Président**

2 scrutateurs sont désignés pour l'ensemble des élections :

- ✓ **M. Daniel DEPLANTE**
- ✓ **M. Lionel SALSON**

Appel à candidature : élection à bulletin secret

Remarque : le Président est élu au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures de :

- ✓ **Monsieur Jacques MORISOT**, Conseiller communautaire titulaire, conseiller municipal de Rumilly
- ✓ **Monsieur Pierre BECHET**, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Rumilly et Vice-président sortant de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.
- ✓ **Monsieur Pierre BLANC**, Conseiller communautaire titulaire, Maire de Sales et Président sortant de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

Il est procédé à l'élection du Président à bulletins secrets :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins Blancs et Nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Pierre	19	dix-neuf
BLANC Pierre	23	vingt-trois
MORISOT Jacques	2	deux

M. Pierre BLANC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, et immédiatement installé.

Dès son élection, le Président préside le conseil communautaire.

2. Détermination du nombre de Vice-présidents

Rapporteur : M. le Président

Les vice-présidents sont obligatoirement membres du bureau.

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 9 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly) ni excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce cas, le montant des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (L. 5211-12 du CGCT). Dans ce cas, le Conseil Communautaire étant composé de 45 délégués, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly ne peut élire plus de 13 vice-présidents.

Il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil communautaire, par :

- **25 voix POUR**
- **18 ABSTENTIONS**
- **2 voix CONTRE**

Fixe le nombre de ses vice-présidents à 9.

3. Election des Vice-présidents

Rapporteur : M. le Président

Le Président propose d'appliquer la même représentativité qu'au conseil communautaire au sein de l'Exécutif (Président et Vice-présidents) en attribuant 4 postes de vice-présidents à la commune de Rumilly et 5 postes de vice-présidents aux autres communes.

Conformément aux statuts et au point précédent de l'ordre du jour,

⇒ Il est demandé au Conseil Communautaire d'élire successivement chacun des Vice-présidents.

Remarques : Chaque Vice-Président(e) est élu au scrutin secret uninominal à trois tours à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

3.1 Election du 1^{er} Vice-président

Considérant la candidature de Mme Sylvia ROUPIOZ, conseillère titulaire et Maire de Boussy au poste de 1^{ère} Vice-présidente,

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 5
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUPIOZ Sylvia	26	Vingt-six

Mme Sylvia ROUPIOZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.

3.2 Election du 2^{ème} Vice-président

Le Président propose que le poste de 2^{ème} Vice-président soit attribué à un représentant de la commune de Rumilly. Considérant qu'aucune candidature n'est proposée à ce poste, l'élection du 2^{ème} Vice-président est reportée au prochain conseil communautaire.

3.3 Election du 3^{ème} Vice-président

Considérant la candidature de M. François RAVOIRE, conseiller titulaire et Maire de Vallières au poste de 3^{ème} Vice-président,

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 4
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAVOIRE François	27	Vingt-sept

M. François RAVOIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 3ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

3.4 Election du 4ème Vice-président

Le Président propose que le poste de 4^{ème} Vice-président soit attribué à un représentant de la commune de Rumilly. Considérant qu'aucune candidature n'est proposée à ce poste, l'élection du 4^{ème} Vice-président est reportée au prochain conseil communautaire.

3.5 Election du 5ème Vice-président

Considérant la candidature de M. Roland LOMBARD, conseiller titulaire et Maire d'Hauteville-sur-Fier au poste de 5^{ème} Vice-président,

Il est procédé à l'élection du 5ème Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 8
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOMBARD Roland	23	Vingt-trois

M. Roland LOMBARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 5ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

3.6 Election du 6ème Vice-président

Le Président propose que le poste de 6^{ème} Vice-président soit attribué à un représentant de la commune de Rumilly. Considérant qu'aucune candidature n'est proposée à ce poste, l'élection du 6^{ème} Vice-président est reportée au prochain conseil communautaire.

3.7 Election du 7ème Vice-président

Considérant la candidature de M. Jean-Pierre LACOMBE, conseiller titulaire et Maire de Marcellaz-Albanais au poste de 7^{ème} Vice-président,

Il est procédé à l'élection du 7ème Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LACOMBE Jean-Pierre	28	Vingt-huit

M. Jean-Pierre LACOMBE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 7ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

3.8 Election du 8ème Vice-président

Le Président propose que le poste de 8^{ème} Vice-président soit attribué à un représentant de la commune de Rumilly. Considérant qu'aucune candidature n'est proposée à ce poste, l'élection du 8^{ème} Vice-président est reportée au prochain conseil communautaire.

3.9 Election du 9ème Vice-président

Considérant la candidature de M. Jean-François PERISSOUD, conseiller titulaire et Maire de Saint-Eusèbe au poste de 9ème Vice-président,

Il est procédé à l'élection du 9ème Vice-président à bulletins secrets.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 7
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François PERISSOUD	24	Vingt-quatre

M. Jean-François PERISSOUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, 9ème Vice-président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4. Election des autres membres du Bureau

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux statuts (article 14) de la Communauté de Communes :

"Chaque commune membre de la Communauté de Communes devra obligatoirement être représentée par un représentant, élu municipal, au sein du bureau. La commune dont est issue le Président se verra attribuer un siège supplémentaire au sein du bureau.

Le conseil communautaire élit en son sein un bureau composé :

- *d'un Président*
- *de Vice-présidents*
- *d'un secrétaire*
- *de membres*

Le conseil communautaire peut déléguer au Président et au bureau tous pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites. Lors de chaque réunion obligatoire, le Président rend compte au conseil communautaire des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Seul le Conseil Communautaire est compétent pour :

- *le vote du budget de l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.*
- *l'approbation du compte administratif*
- *les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15*
- *les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale*
- *l'adhésion de l'établissement à un établissement public*
- *la délégation de la gestion d'un service public*
- *les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.*

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions. Il peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne compétente qu'il jugera utile.

Les délibérations du bureau sont prises dans les mêmes conditions que celles prévues pour le Conseil Communautaire.

Remarque :

- *Si plusieurs personnes sont candidates pour une même commune, il sera procédé à un vote du Conseil Communautaire pour désigner le candidat appelé à représenter sa commune au sein du bureau.*
- *Les autres membres composant le bureau (en plus du Président et des Vice-présidents) sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.*

⇒ **Il est demandé au Conseil Communautaire d'élire successivement chacun des autres membres du bureau.**

4.1 Commune de BLOYE

Considérant la candidature de M. Philippe HECTOR, conseiller titulaire et Maire de BLOYE,
Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de BLOYE.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 6
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe HECTOR	25	Vingt-cinq

M. Philippe HECTOR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.2 Commune de CREMPIGNY-BONNEGUETE

Considérant la candidature de M. Alain ROLLAND, conseiller titulaire et Maire de CREMPIGNY-BONNEGUETE,
Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de CREMPIGNY-BONNEGUETE.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 1
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain ROLLAND	30	trente

M. Alain ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.3 Commune d'ETERCY

Considérant la candidature de M. Jacques COPPIER, conseiller titulaire et Maire d'ETERCY,
Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune d'ETERCY.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques COPPIER	28	Vingt-huit

M. Jacques COPPIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.5 Commune de Lornay

Considérant la candidature de Mme Laurence KENNEL, conseillère titulaire et Maire de Lornay, Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de Lornay.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurence KENNEL	31	Trente et un

Mme Laurence KENNEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.

4.6 Commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL

Considérant la candidature de M. Henry BESSON, conseiller titulaire et Maire de MARIGNY-SAINT-MARCEL,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de MARIGNY-SAINT-MARCEL.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Henry BESSON	28	Vingt-huit

M. Henry BESSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.7 Commune de MASSINGY

Considérant la candidature de M. Jean-Luc BERNARD, conseiller titulaire et Maire de MASSINGY, Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de MASSINGY.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc BERNARD	28	Vingt-huit

M. Jean-Luc BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.8 Commune de MOYE

Considérant la candidature de M. Christian HEISON, conseiller titulaire et Maire de MOYE, Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de MOYE.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 1
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christian HEISON	30	trente

M. Christian HEISON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.9 Commune de RUMILLY

La commune de Rumilly ne propose pas dans l'immédiat de candidat au Bureau.

4.10 Commune de Sales

Considérant la candidature de Mme Mylène TISSOT, conseillère titulaire et adjointe au Maire de SALES,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de SALES.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 1
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mylène TISSOT	30	trente

Mme Mylène TISSOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.

4.11 Commune de THUSY

Considérant la candidature de M. Joël MUGNIER, conseiller titulaire et Maire de THUSY,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de THUSY.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël MUGNIER	28	Vingt-huit

M. Joël MUGNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.12 Commune de VAL-DE-FIER

Considérant la candidature de M. Patrice DERRIEN, conseiller titulaire et Maire de VAL-DE-FIER,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de VAL DE FIER.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 1
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice DERRIEN	30	trente

M. Patrice DERRIEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.13 Commune de VAULX

Considérant la candidature de M. Alain GERELLI, conseiller titulaire et Maire de VAULX pour la commune de VAULX,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de VAULX.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 7
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain GERELLI	24	Vingt-quatre

M. Alain GERELLI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installé.

4.14 Commune de VERSONNEX

Considérant la candidature de Mme Marie GIVEL, conseillère titulaire et Maire de VERSONNEX,

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets du représentant au Bureau de la commune de VERSONNEX.

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Bulletins Blancs et Nuls : 3
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie GIVEL	28	Vingt-huit

Mme Marie GIVEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et a été immédiatement installée.

En l'absence de la connaissance de l'ensemble des membres du Bureau, notamment des 2ème, 4ème, 6ème et 8ème vice-présidents, le conseil communautaire décide sur proposition du Président de reporter l'élection du secrétaire du Bureau au prochain conseil communautaire.

La séance est levée à 22h40.

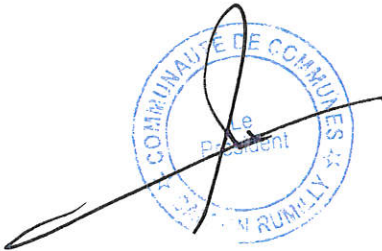
Approbation du Procès-Verbal n° 2014_PV_002 de l'élection du Bureau
(Président, Vice-présidents et autres membres) en date du 14 avril 2014

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

NEANT


SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (2)

Le Président,



A blue ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'RUMILLY'.

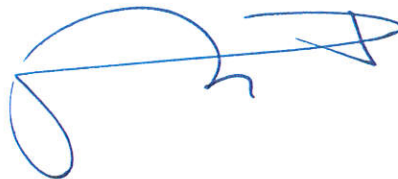
Le Secrétaire de séance,



A blue ink signature is written in a cursive style.

Le doyen du conseil communautaire,


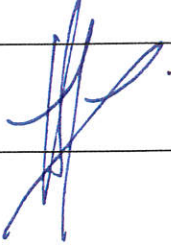

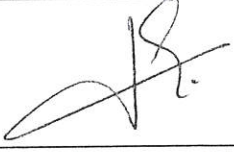

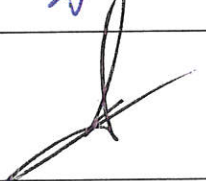
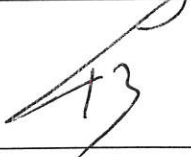



Pierre BECHET

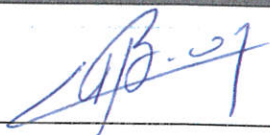



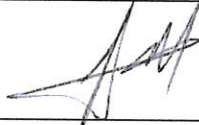

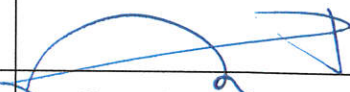









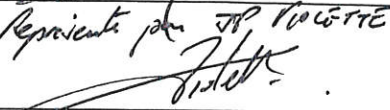






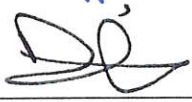

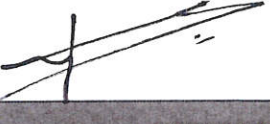
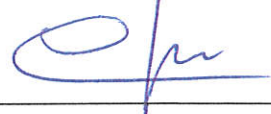
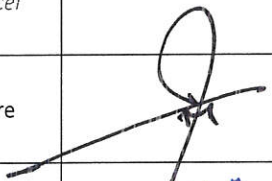






A blue ink signature is written in a cursive style.


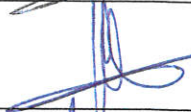
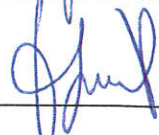
(1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

(2) Tous les Délégués devront signer sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire et sur le procès-verbal ou mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

COMMUNE	CONSEILLERS			SIGNATURE
BLOYE	Monsieur	HECTOR	Philippe	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DUMONT</i>	<i>Patrick</i>	
BOUSSY	Madame	ROUPIOZ	Sylvia	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>MAISON</i>	<i>Pierre</i>	
CREMPIGNY-BONNEGUETE	Monsieur	ROLLAND	Alain	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>SONDARD</i>	<i>Joël</i>	
ETERCY	Monsieur	COPPIER	Jacques	
	Monsieur	SALSON	Lionel	
HAUTEVILLE-SUR-FIER	Monsieur	LOMBARD	Roland	
	Monsieur	CARLIOZ	Bernard	
LORNAY	Madame	KENNEL	Laurence	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CAMUS</i>	<i>Philippe</i>	
MARCELLAZ-ALBANAIS	Monsieur	LACOMBE	Jean-Pierre	
	Madame	VEYRAT-CHARVILLON	Sylviane	

COMMUNE	CONSEILLERS			SIGNATURE
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Monsieur	BESSON	Henry	
	Monsieur	LAMBERT	Jean-François	
MASSINGY	Monsieur	BERNARD	Jean-Luc	
	Monsieur	BLOCMAN	Jean-Michel	
MOYE	Monsieur	HEISON	Christian	
	Madame	VIBERT	Martine	
RUMILLY	Monsieur	BECHET	Pierre	
	Madame	DARBON	Danièle	
	Monsieur	DEPLANTE	Serge	
	Madame	BONET	Viviane	
	Monsieur	FAVRE	Raymond	
	Monsieur	VIOLETTE	Jean-Pierre	
	Monsieur	BERNARD-GRANGER	Serge	
	Madame	HECTOR	Sandrine	Représentée par P. BECHET 
	Madame	CHAUVETET	Béatrice	B. Chauvetet 
	Monsieur	ROUPIOZ	Michel	
	Madame	CARQUILLAT	Isabelle	Représentée par JP VIOLETTE 

	Madame	BOUVIER	Martine	
	Madame	CHARLES	Frédérique	représentée par Martine Bouvier 
	Monsieur	DEPLANTE	Daniel	
	Monsieur	MORISOT	Jacques	
	Madame	ALMEIDA	Isabelle	
	Monsieur	BRUNET	Michel	
	Monsieur	FORLIN	Thierry	
COMMUNE		CONSEILLERS		SIGNATURE
SAINT-EUSEBE	Monsieur	PERISSOUD	Jean-François	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BOUVIER</i>	<i>Marcel</i>	
SALES	Monsieur	BLANC	Pierre	
	Madame	TISSOT	Mylène	
THUSY	Monsieur	MUGNIER	Joël	
	Monsieur	BARBET	André	
VAL DE FIER	Monsieur	DERRIEN	Patrice	
<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BERAUD</i>	<i>François</i>	
VALLIERES	Monsieur	RAVOIRE	François	
	Madame	POUPARD	Valérie	

COMMUNE	CONSEILLERS			SIGNATURE
VAULX	Monsieur	GERELLI	Alain	
	Monsieur	HELP	Philippe	
VERSONNEX	Madame	GIVEL	Marie	
Délégué suppléant	Monsieur	GALLIOT BROISSAND	Didier Guy	

Acte certifié exécutoire le :
 Transmis en Préfecture le :
 Publication le :

Le Président,